

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 24 avril 2023

Délibération n° CP-2023-2233

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Cycle de l'eau - Partenariat entre la Métropole de Lyon, le groupe de recherche animation et information sur l'eau (GRAIE) et l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU) - Signature de la convention cadre pour l'attribution de subventions 2023-2026

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Rapporteur : Monsieur Pierre Athanaze

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 avril 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

Commission permanente du 24 avril 2023**Délibération n° CP-2023-2233**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Cycle de l'eau - Partenariat entre la Métropole de Lyon, le groupe de recherche animation et information sur l'eau (GRAIE) et l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU) - Signature de la convention cadre pour l'attribution de subventions 2023-2026

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

La Commission permanente,

Vu le rapport du 5 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La présente délibération vise à renouveler le partenariat engagé depuis plusieurs années avec l'OTHU et le GRAIE *via* la signature d'une convention cadre pour la période 2023-2026.

I - Contexte

L'accompagnement, par la Métropole, de la recherche dans le domaine de l'eau passe, notamment, depuis plusieurs années, par l'accompagnement de 2 structures complémentaires : le GRAIE et l'OTHU.

Le GRAIE est une association organisant le partage et l'évolution de la connaissance dans le domaine de l'eau. Ce travail s'effectue par la création de groupes de travail et la participation de l'association à des projets de recherche pour permettre la conversion des travaux scientifiques en matière première pour les services opérationnels. La Métropole subventionne, historiquement, cette association pour son activité récurrente et pour soutenir ponctuellement des conférences internationales se déroulant sur le territoire métropolitain.

L'OTHU réalise des suivis météorologiques de sites opérationnels sur le territoire. Les données, ainsi accumulées, sont une source précieuse pour le monde de la recherche et la Métropole. Elles permettent le montage de projets de recherche sur la base de longues chroniques de données souvent manquantes dans ce domaine.

Ce double partenariat, avec l'association GRAIE et des chercheurs et scientifiques de l'OTHU, a favorisé le développement et le rayonnement d'un pôle d'excellence lyonnais dans le domaine de la gestion de l'eau sur les plans scientifiques, techniques et économiques faisant, notamment, de la Métropole un des territoires *leader* en matière de gestion intégrée des eaux pluviales.

II - Objectifs

La nouvelle convention cadre pour la période 2023-2026 est l'occasion, pour la Métropole, de réaffirmer :

- sa forte ambition en matière de changement de paradigme dans la gestion des eaux urbaines et sa volonté d'intégrer les questions de protection des ressources en eau et de reconquête des milieux aquatiques au cœur de ses politiques publiques pour la ville,

- sa volonté de soutenir financièrement les projets portés par les chercheurs et scientifiques pour contribuer à faire évoluer les connaissances techniques sur la gestion des eaux urbaines mais aussi pour innover sur son territoire,

- son attachement à ce que ces connaissances soient largement partagées au niveau national, mais aussi auprès des agents de la Métropole pour faire évoluer durablement les pratiques et modes de faire au service de la bonne gestion du cycle de l'eau.

III - Organisation du partenariat

Le partenariat est encadré par une convention cadre d'une durée de 4 ans, déclinée en conventions annuelles. Les conventions financières annuelles avec le GRAIE et l'OTHU portent sur l'attribution de subventions, chacune liée à un programme d'actions, conforme à la convention cadre. La convention cadre ainsi que les actions subventionnées contribuent à l'atteinte de plusieurs objectifs de la Métropole :

- promouvoir et accélérer la gestion intégrée de l'eau dans la ville pour répondre aux enjeux d'aménagement urbain, de support de biodiversité et d'adaptation aux changements climatiques,

- améliorer la gestion des fleuves et rivières en sites urbains et périurbains dans une logique de préservation des ressources et de reconquête de la qualité des milieux aquatiques,

- prendre en compte la problématique de changements globaux dans la gestion urbaine de l'eau : risques liés aux micropolluants, risques sanitaires et environnementaux, bien-être en ville, lutte contre les îlots de chaleur urbains,

- faire évoluer les pratiques des agents et des partenaires pour mieux intégrer l'eau dans toutes les mises en œuvre de politiques publiques, notamment dans l'évolution et l'aménagement de la Ville.

Chaque année, le GRAIE sollicitera la Métropole pour le soutien aux actions de son programme global d'animation et de valorisation, éventuellement complété d'un programme spécifique autour des conférences internationales NOVATECH et IS Rivers.

De même, chaque année, l'OTHU sollicitera la Métropole pour soutenir l'observation, la recherche, la capitalisation et la valorisation des données produites ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - le renouvellement du partenariat entre la Métropole, le GRAIE et l'OTHU pour la période 2023-2026,
- b) - la convention cadre partenariale à passer entre la Métropole, le GRAIE et l'OTHU.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention cadre et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 avril 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230424-301117-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 avril 2023 Date de réception préfecture : 25 avril 2023
